

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FOURPOINTS EURO GLOBAL LEADERS - Part R Code ISIN : FR0010560664

Ce fonds est géré par FOURPOINTS Investment Managers

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles

Classification : Actions des pays de la zone euro

L'objectif de Fourpoints Euro Global Leaders est l'appréciation du capital sur le long terme par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi principalement sur des actions de sociétés européennes dont le siège social est situé dans la zone Euro.

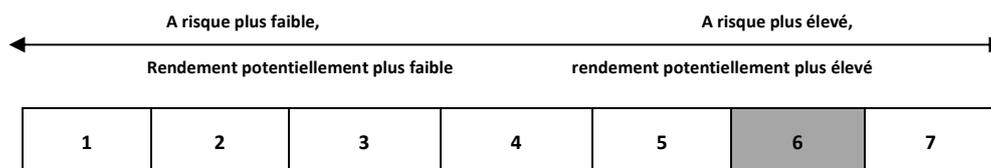
Compte tenu de l'univers géographique d'investissement du FCP, sa performance peut être comparée à celle de l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis mais peut s'en éloigner sensiblement car la gestion du FCP n'est pas benchmarkée.

La gestion du fonds est basée sur une approche « stock-picking », afin de sélectionner des sociétés européennes de toutes capitalisations boursières, appartenant majoritairement à la zone euro, qui disposent de positions de leaders dans leurs secteurs d'activité. Cette stratégie s'appuie sur une analyse macro-économique des marchés et sur une analyse fondamentale et systématique des valeurs de l'univers d'investissement, menée par l'équipe de gestion. Le gestionnaire se concentre sur des thèmes d'investissement qui semblent prometteurs sur le long terme et sélectionne des titres qui, pour différentes raisons, lui semblent sous évalués par rapport à leur valeur potentielle de moyen et long terme.

L'exposition aux marchés d'actions sera comprise entre 60 et 100%. Les actions libellées en euros, cotées sur un marché de la zone euro et émises par une société dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro représentent au minimum 80% de l'actif. Le fonds est éligible au PEA.

Afin de rentrer dans le champ d'application du régime dérogatoire de l'article 209-0 A du Code général des impôts, le FCP détiendra au minimum 90% d'actions de sociétés dont le siège social est situé dans un pays de l'Union Européenne.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions européennes sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance**	20% de la surperformance au-delà de 5% annualisés**

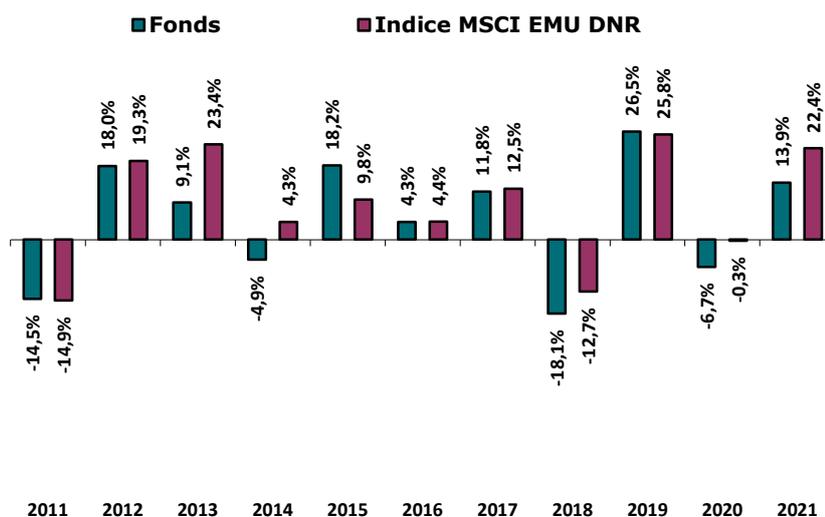
* Ce taux se fonde sur les frais de l'exercice 2021, clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.fourpointsim.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

** A compter du 31/12/2021. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence de 5% est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

La commission de surperformance est cristallisée à la date de clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

La part R EUR a été créée le 31 décembre 2007.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet www.fourpointsim.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet www.fourpointsim.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de FOURPOINTS Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion FOURPOINTS Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.